

Principes directeurs du travail terminologique

Au terme du séminaire, un consensus s'est établi sur les principes directeurs du travail terminologique dont on trouvera l'énoncé dans les pages qui suivent.

La formulation de ces principes découle de l'identification des constantes méthodologiques mises en relief dans le tableau comparatif des méthodes.

Ces principes méthodologiques constituent les éléments d'une norme minimale susceptible de garantir la qualité des travaux terminologiques.

1. Équipes de travail

Les travaux terminologiques menés au sein du Rint sont conduits en interaction par des spécialistes de la langue (terminologues) et des spécialistes des domaines traités.

2. Milieux visés

Les milieux visés par les produits terminologiques sont consultés en cours d'élaboration du travail.

3. Systèmes de notions

L'élaboration d'un système de notions est indispensable au travail terminologique.

4. Corpus

La constitution du corpus de travail en terminologie se fait avec la participation des spécialistes et selon des critères précis.

5. Données terminologiques

Les travaux terminologiques menés au sein du Rint prennent en compte les données terminologiques suivantes. (Les données facultatives sont précédées d'un astérisque).

5.1 Sur le terme

- Terme
- *— Indicatif de grammaire
- *— Indicatif de pays
- Indicatif de langue
- *— Variante orthographique
- *— Variante dialectale
- *— Terme abrégé
- Synonyme
- Équivalent
- *— Abréviation
- *— Symbole
- *— Statut (normalisé ou non)
- *— Cooccurrent
- Contexte langagier
- Contexte métalinguistique
- *— Locutions
- *— Structure morphologique
- Note
- Source

Principes

5.2 Sur la notion

- Domaine
- Définition
- *— Explication
- *— Contexte définitoire
- *— Contexte encyclopédique
- *— Contexte associatif
- *— Exemple
- *— Illustration
- *— Note
- *— Pseudo-contexte
- *— Générique
- *— Partie de ...
- *— Propriété typique
- *— Objet connexe
- Source

6. Méthode

Les travaux terminologiques menés au sein du Rint peuvent relever de l'une ou l'autre des démarches suivantes:

- Consignation simple des données terminologiques extraites d'un corpus;
- Recherche terminologique basée sur l'établissement d'un système de notions et sur l'analyse terminologique; c'est-à-dire, l'étude des rapports entre termes et notions et entre termes;
- Recherche terminologique telle que décrite ci-dessus à laquelle s'ajoute le choix de termes à privilégier et, éventuellement, la création de termes nouveaux.

Quelle que soit la démarche adoptée, les objectifs poursuivis doivent être explicites et bien identifiés dans les produits correspondants.

7. Définition

À l'exception des travaux de consignation simple, les travaux terminologiques menés au sein du Rint proposent des définitions systémiques.

8. Termes

Dans les travaux du Rint, le traitement des termes se fait en fonction des critères suivants:

- Critères linguistiques (critères en rapport avec le fonctionnement du système linguistique);
- Critères terminologiques (critères en rapport avec le fonctionnement du système notionnel et dénomiatif d'une langue de spécialité);
- Critères sociolinguistiques.